

SEANCE DU 10 FEVRIER 2025

Le dix février deux mille vingt-cinq à vingt heures, le conseil régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Gaëlle LEFEBVRE.

Présents : Mmes et Mrs BEAUJOIN Thierry, CROTTÉ Nathanaël, DOMENGER Chantal, MINAUD Nathalie, DI ZAZZO Nadine, BEUCHON Carole, MAUDRY Brigitte, LEFEBVRE Corentin.

Absents excusés : Messieurs ARCIGNI Jérôme, MONTAGU Laurent

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

Madame Nathalie MINAUD a été nommée secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la réunion de conseil précédente a été adopté sans observation.

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'aucune décision n'a été prise dans le cadre de ses délégations.

2025-02-038 : REFECTON CARRELAGE BÂTIMENT COMMUNAL :

Madame le maire expose qu'en marge des travaux prévus et votés concernant le bâtiment de l'ancienne école, une fissure a été découverte dans le carrelage de la salle principale avec remontée d'humidité. Conseils ont été pris auprès d'une entreprise spécialisée et de l'architecte en charge des travaux. La fissure ne présente pas de danger mais compte-tenu des travaux engagés, il est préférable de refaire une chape isolée sur toute la salle avant que l'isolation des murs et des peintures ne soient refaites.

L'entreprise Paris C2 a été consultée, ayant déjà réalisé les travaux dans la petite salle du bâtiment et propose un devis pour le décaissement, refaire une chape isolée et poser un nouveau carrelage s'élevant à 21 883,40 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDENT** d'accepter les travaux exposés ci-dessus. Ils chargent Madame le Maire de signer le devis de l'entreprise Paris C2. Le montant des travaux, soit 21 883,40€ HT sera prévu sur le budget 2025.

2025-02-039 : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame le maire propose aux membres du conseil municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2025. Elle donne lecture des courriers de demandes et propose de verser les subventions 2025 comme suit :

- Secours Populaire	100,00 €
- Accès au droit	100,00 €
- Maison des jeunes de Boulleret	100,00 €
- Foyer Socio-éducatif du collège Francine LECA	100,00 €
- SPA du Cher	289,10 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

DECIDENT d'attribuer et de verser les subventions.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025 au compte 6574.

2025-02-040 : DEVIS ACOUSTIQUE PLAFOND ANCIENNE ECOLE

Madame le Maire relate qu'au cours de la réunion de chantier avec les entreprises, l'architecte a constaté une résonance importante dans la salle principale de l'ancienne école. Elle a demandé une évaluation du coût de la pose de 12 panneaux Placo Gyptone activ'air line 6 ou quattro 41 en lieu et place des panneaux en placoplâtre simples prévus.

Un devis de la plus-value a été demandé à l'entreprise Raphaël COTTAT situé Le Noyer (Cher) qui s'élève à la somme de 1 939,45 € HT.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité et après avoir ouï l'exposé **ACCEPTENT** la pose des panneaux ci-dessus qui représente une plus-value de 1 939,45 € HT et demandent à Mme le Maire de signer le devis correspondant.

QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire informe :

- Une entreprise interviendra au cours du mois d'avril pour le curage des fossés :

* 90 m à Germenoy ;

* 30 m aux Maillots ;

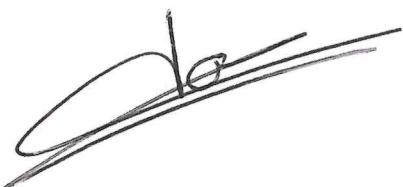
* 500 m à Launay. Des nids de poules seront également bouchés à Launay ;

- Problème de l'éclairage extérieur de l'église. Un signalement au SDE 18 a donné lieu à une intervention de la société CITEOS. Cette dernière a constaté que de l'eau est rentrée dans les boîtiers électriques situés sous le parvis de l'église. Une réparation a été tentée sans succès. Le SDE 18 cherche une solution pérenne ;

- Un truck Wellness et Beauty dont le nom est Le Cocoon de Soy souhaite stationner régulièrement sur la commune. Ce véhicule est dédié à la prestation de services de bien-être et beauté. Contact sera pris avec Mme Sohier pour étudier les besoins spécifiques et voir si son installation est possible. Le conseil y est favorable.

Délibéré les jour, mois et an susdits, la séance est levée à vingt-et-une heures dix-huit minutes.

Le Maire,
Gaëlle LEFEBVRE



La Secrétaire de séance
Nathalie MINAUD

